



Chambre des communes
CANADA

**Sous-comité de la condition des personnes
handicapées du Comité permanent du
développement des ressources humaines, du
développement des compétences, du
développement social et de la condition des
personnes handicapées**

SPER • NUMÉRO 012 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 18 mai 2005

—
Président

M. Ken Boshcoff

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Sous-comité de la condition des personnes handicapées du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mercredi 18 mai 2005

•(1535)

[Traduction]

Le président (M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.)): Bienvenue. Je déclare la séance ouverte.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Merci d'être venues. Nous sommes très heureux de vous voir ici, même si je crois comprendre que le préavis a été un peu plus court que d'habitude. Nous sommes impatients d'entendre votre exposé, aussi, je vous laisse tout de suite la parole.

Mme Vanessa Pfaff (directrice, Programmation, Conseil national du timbre de Pâques et de la marche des dix sous): Merci.

Je m'appelle Vanessa Pfaff. Je suis membre du Conseil national du timbre de Pâques. Je suis venue vous parler du programme que l'on appelle Accès au divertissement pour deux. C'est un programme que nous avons commencé à élaborer il y a environ un an et demi.

La société Famous Players a reconnu que le moment était venu de réviser sa politique concernant les accompagnateurs et elle a pris contact avec l'Association canadienne des paraplégiques afin d'obtenir son assistance. Elle souhaitait par ailleurs mettre au point une sorte de carte d'accès au divertissement, afin d'améliorer sa cote d'estime auprès des personnes handicapées. Famous Players s'est adressé à l'Association canadienne des paraplégiques. L'ACP connaissait le travail réalisé par les Timbres de Pâques avec la carte d'accompagnement pour personnes handicapées—c'est un programme que nous administrons depuis une dizaine d'années—aussi, l'ACP a recommandé à Famous Players de s'adresser à nous.

Ensemble, nous avons mis sur pied une équipe composée de représentants d'associations nationales de personnes handicapées—nous étions neuf autour de la table, représentant divers handicaps. Nous nous sommes mis à la tâche pour élaborer une politique et un mécanisme qui se voulaient acceptables pour tous les membres du groupe et qui répondraient bien entendu aux critères des entreprises canadiennes. C'est ainsi qu'est né le programme Accès au divertissement pour deux. Il s'agit d'un programme national dont je vais vous parler plus en détail.

Tout d'abord, je vais vous donner la liste de nos partenaires. En plus de Famous Players, les cinémas Cineplex Galaxy se sont joints au groupe. Les associations représentées étaient la Canadian Abilities Foundation, l'Association des sourds du Canada, l'Association canadienne des centres de vie autonome, l'Association des malentendants canadiens, l'Association canadienne des paraplégiques, le Conseil national du timbre de Pâques et de la marche des dix sous—qui sont tous des partenaires administrateurs au sein de ce groupe—la Société canadienne de la sclérose en plaques, la National

Federation of the Blind : Advocates for Equality et Des personnes d'abord du Canada.

En plus d'offrir un accès direct aux personnes handicapées, le programme se traduit par des avantages extraordinaires. Je crois qu'on peut dire que nous sommes extrêmement satisfaits des résultats. Au départ, nous étions un peu inquiets parce que nous ne nous étions jamais assis à la même table auparavant, en particulier avec des représentants d'entreprises. Par conséquent, nous ne savions pas exactement comment procéder. Mais tout s'est déroulé à merveille.

Comme je vous l'ai dit, nous offrons un service direct, mais ce n'est pas tout, il y a évidemment un partage de connaissances. Tous les groupes assis à la table, toutes les associations de personnes handicapées augmentent leur capacité et, étant donné que ce sont des organismes nationaux, ils transfèrent les connaissances à leurs associations provinciales. Je crois en outre que notre action permet d'augmenter considérablement la sensibilisation aux personnes handicapées dans les milieux du cinéma. Par ailleurs, nous avons donné aux personnes qui administrent la carte elle-même une formation à la sensibilisation aux personnes handicapées, puisque les personnes qui fournissent le service doivent répondre à un très grand nombre de questions du public dont la complexité varie. C'est un autre aspect que nous avons exploité.

Permettez-moi maintenant de vous parler de la carte elle-même et de son fonctionnement. Je vous ai apporté quelques spécimens. Chaque carte étant personnalisée, il faut présenter une pièce d'identité pour en obtenir une. Je ne peux pas vous les laisser, mais cela vous donnera une idée de la carte elle-même qui porte les logos de toutes les associations qui l'ont créée.

La carte permet aux personnes handicapées d'obtenir l'entrée gratuite ou une importante réduction pour la personne de soutien qui les accompagne dans les cinémas membres de toutes les régions du pays. La plupart des cinémas ont adhéré au programme. Certains cinémas indépendants n'ont pas encore signé leur adhésion, mais nous y travaillons. Le programme est le fruit des efforts communs de ce groupe.

Vous noterez, dans la documentation que vous avez reçue, qu'il faut répondre à certains critères pour obtenir cette carte. Je ne vais pas entrer dans tous les détails, mais les critères sont précisés dans la documentation. La demande de carte doit être autorisée par un fournisseur de services. Le groupe a tenu compte de nombreuses raisons au moment de définir ces critères—accessibilité et inclusion, mais également nécessité d'exercer un contrôle afin d'éviter les fraudes. Voilà quel était notre objectif.

Les formulaires de demande sont disponibles en ligne. Nous avons une adresse électronique—access2.ca. On peut également se procurer des formulaires dans tous les bureaux provinciaux de nos associations partenaires. Il y en a aussi dans tous les cinémas.

● (1540)

Nous avons fait de la publicité autour de la carte. Nous l'avons annoncée le 3 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. Nous avons dévoilé le programme à ce moment-là et nous avons fait paraître un communiqué diffusé à l'échelle nationale. Nous avons également fait paraître un autre communiqué au moment de l'entrée en vigueur de la carte, soit le 1er mars et, bien entendu, nous avons fait de la publicité sur les sites Web de tous nos organismes partenaires.

Nous avons été un peu surpris par les répercussions qu'a eues la carte et par le nombre d'activités qu'elle a engendrées. Lorsque nous avons créé la carte, nous pensions que c'était une bonne idée, mais nous avons été un peu surpris par l'ampleur de l'intérêt qu'elle a suscité. Le 1er mars, environ 4 000 cartes ont été mises en circulation. Il y en a environ 2 000 autres qui attendent d'être expédiées. Nous recevons en moyenne 75 demandes par jour et la tendance est à la hausse. Le téléphone n'arrête pas de sonner et nous recevons une quantité folle de courriels.

Lorsque nous avons lancé le programme, nous avons envisagé d'engager une personne qui travaillerait à temps partiel un jour par semaine. Nous avons actuellement deux employés à temps plein. C'est un peu la folie, mais nous ne pouvons pas nous plaindre de notre succès.

Sur le plan des coûts, les fournitures et le personnel nous coûtent environ 150 000 à 200 000 \$. Ces montants sont financés essentiellement par le secteur privé, Famous Players prenant en charge une grande partie de ce financement.

Au départ, une grande partie des travaux du conseil consultatif était financés par Famous Players. Le Bureau de la condition des personnes handicapées nous a également accordé un financement pour appuyer nos travaux. Nous venons tout juste de recevoir une petite subvention de la part d'un organisme de santé publique pour permettre au groupe de poursuivre ses travaux. Nous pouvons par conséquent continuer d'appuyer le programme et examiner d'autres façons de poursuivre des activités communes.

Un de nos objectifs pour la deuxième phase de la carte consiste à étendre son application et inclure diverses activités culturelles et de loisirs dans tout le pays. Voilà une expansion que nous envisageons. Nous voulons également ajouter un élément multiculturel et nous avons l'intention de prendre contact avec les personnes handicapées de la communauté multiculturelle afin de les inclure dans le conseil consultatif dans le but de leur offrir les services dont elles ont besoin.

Nous visons également le gouvernement fédéral. Nous aimerions que la carte soit acceptée dans tous les établissements où il faut payer des droits d'entrée. Nous allons également multiplier nos interventions dans ce domaine.

Je pense que je vais maintenant céder la parole à ma collègue Linda McGreevy qui représente l'ACP et qui va vous parler des avantages du partenariat et de la façon dont cela fonctionne.

Mme Linda McGreevy (directrice, Fond de développement, Association canadienne des paraplégiques): Merci beaucoup.

Merci de nous avoir invitées. Cela m'a fait plaisir de revenir ici. J'ai travaillé pendant 12 ans dans l'édifice de l'Ouest, comme adjointe aux députés, dans les années 1970 et au début des années 1980. Je trahis un peu mon âge, mais cela me fait plaisir d'être ici.

Le président: Comment avez-vous pu travailler ici alors que vous n'aviez que trois ans?

Mme Linda McGreevy: Ah, vous savez, il n'y avait pas de loi contre le travail des enfants, à cette époque-là.

J'occupe plusieurs fonctions à l'Association canadienne des paraplégiques. Il s'agit du bureau national de l'Association canadienne des paraplégiques. Je vais vous parler brièvement de notre participation et j'aimerais vous dire comment la coalition nous a été profitable.

L'Association canadienne des paraplégiques fête son 60e anniversaire. Notre association a été créée lorsque les anciens combattants sont revenus de la guerre comme vous le savez tous certainement, mais pour ceux qui sont trop jeunes pour s'en souvenir, je rappellerais que beaucoup d'entre eux sont revenus amputés de certains membres. C'est à ce moment-là que notre association a été créée. Si vous voulez faire un peu d'histoire, c'est le 10 mai 1945 que Paul Martin père a signé notre charte de constitution. Voilà un peu d'histoire pour vous.

L'Association canadienne des paraplégiques a choisi comme slogan à l'occasion de son 60e anniversaire «abolir les limites»—c'est-à-dire supprimer tous les obstacles et les barrières que peuvent rencontrer les personnes handicapées, qu'elles souffrent d'un handicap physique ou d'un trouble de l'audition ou de la vue. La coalition a ouvert tout un monde aux membres de l'Association canadienne des paraplégiques et bien que mes fonctions véritables soient celles de directrice des campagnes nationales de financement, je participe également aux activités d'intervention par l'intermédiaire de Famous Players.

La coalition est aussi... mais on ne s'appelle pas véritablement comme cela. Quel est notre nom officiel? Le Conseil...

● (1545)

Mme Leesa Kopanski (représentante, Société canadienne de la sclérose en plaques): Le Conseil consultatif national des associations de personnes handicapées.

Mme Linda McGreevy: Merci.

Mme Leesa Kopanski: On a pensé que «coalition» serait trop politique.

Mme Linda McGreevy: Trop politique dans le bon sens du terme.

La coalition et notre groupe consultatif reconnaissent également que le gouvernement souhaite que les organisations apparentées conjuguent leurs efforts pour résoudre les problèmes. C'est ce qu'on nous dit lorsqu'on fait des demandes de financement au gouvernement fédéral. C'est la même chose lorsque nous nous adressons aux entreprises canadiennes. Ils nous disent de rassembler nos forces et d'aller les voir ensuite. À ce moment-là, ils peuvent se pencher sur nos problèmes ou nos enjeux et voir de quelle façon ils peuvent nous aider; si cela peut nous permettre d'obtenir des fonds, c'est très bien.

Ce que nous avons découvert d'extraordinaire, c'est que ce groupe consultatif nous a permis d'entrer en contact avec d'autres associations de personnes handicapées qui font face aux mêmes enjeux que nous. Moi je représente l'Association canadienne des paraplégiques et Leesa la Société canadienne de la sclérose en plaques et nous partageons à peu près les mêmes préoccupations. Les obstacles auxquels nous nous heurtons sont à peu près les mêmes. Ils veulent abolir les limites et les personnes handicapées souhaitent pouvoir faire la même chose que nous tous. C'est pourquoi le groupe consultatif obtient actuellement des résultats extrêmement positifs. C'est pour nous un véritable tremplin qui nous offre toutes sortes de possibilités à d'autres endroits, comme Vanessa l'a mentionné.

De quoi d'autre pourrais-je parler? Il me semble que j'ai couvert à peu près tout.

Mme Vanessa Pfaff: Vous pouvez peut-être glisser un mot au sujet du processus et de son objectif.

Mme Linda McGreevy: Très bien. Le processus a connu quelques petits incidents de parcours, comme c'est toujours le cas lorsqu'on travaille avec un groupe de plusieurs personnes. Mais je crois que nous avons extrêmement bien collaboré ensemble. Nous voulions éviter de saboter tout le programme en ne facilitant pas la participation du secteur du divertissement au moment de définir des critères aussi simples que l'admissibilité, c'est-à-dire préciser qui peut être membre et qui ne peut l'être.

Famous Players a joué un rôle très important, tout comme Cineplex Galaxy ainsi que d'autres cinémas. Nous avons écouté leurs points de vue et nous avons essayé de comprendre la situation dans laquelle nous étions au point de départ... Pourquoi nous sommes-nous retrouvés à la même table? Pourquoi avons-nous décidé de nous lancer dans cet exercice? Au bout du compte, tout a été extrêmement positif et l'acquisition d'informations a été excellente pour eux également, je crois. Je pense que nos partenaires ont beaucoup appris à notre contact.

Mme Vanessa Pfaff: Sans aucun doute.

Mme Linda McGreevy: Je suis très contente.

Je vais rester avec ce groupe, même si nous avons maintenant un directeur des interventions qui vient de l'Association canadienne des paraplégiques, parce que j'ai vraiment hâte d'aller de l'avant et de passer aux prochaines étapes.

Mme Vanessa Pfaff: J'aimerais vous présenter Leesa Kopanski qui représente la Société canadienne de la sclérose en plaques et qui va vous parler de son rôle au sein du conseil et vous dire ce que cela signifie pour elle.

Mme Leesa Kopanski: Merci beaucoup de m'avoir invitée.

Je suis extrêmement heureuse d'avoir été invitée à devenir membre de ce groupe consultatif national. Je suis très heureuse de savoir que quelqu'un va écouter une personne handicapée comme moi, va être à l'écoute de mes besoins et se rendre compte que j'aime aller au cinéma et que désormais je peux le faire grâce à cette carte sensationnelle.

Lorsqu'on m'a contactée, le programme a démarré de la base. Nous avons réuni différents groupes de personnes handicapées. Ce fut une expérience enrichissante pour tous et notre objectif commun était l'inclusion et la possibilité d'avoir accès aux nécessités de la vie, aux activités ordinaires comme d'aller au cinéma et de prendre part à des activités sociales, etc.

Famous Players, entreprise du secteur privé, m'a contactée pour me demander de venir exposer mon point de vue. Ils m'ont écouté

parler de ce que j'avais vécu et des obstacles que j'avais rencontrés; ils ont utilisé nos commentaires et nos suggestions pour élaborer une politique. Ça, c'était extraordinaire. Là encore, quelqu'un écoutait ma voix minoritaire. J'appartiens en effet à la plus grande minorité du Canada, puisque nous sommes plus de 4 millions de Canadiens et Canadiennes qui partageons le même désir de participer pleinement à la société avec les mêmes droits que les autres, sans avoir à nous livrer à toutes sortes de contorsions impossibles pour pouvoir aller au cinéma.

Là encore, c'était très excitant, comme la création spectaculaire de cette carte. Les besoins sont là et la demande est fantastique. Nous avons l'intention d'étendre la reconnaissance de cette carte dans le secteur du divertissement et de lui donner une plus grande portée. Je n'en revenais pas d'être assise à la même table que ces gens d'affaires qui m'écoutaient et qui acceptaient de participer au programme.

Mais il faut rester réaliste; il y a certainement un intérêt commercial dans tout cela. C'est extrêmement précieux d'être considéré comme quelqu'un qui joue un rôle au sein de la société et qui y contribue à sa manière. Je parle pour moi, mais je suis certaine que beaucoup de personnes assises à cette table partagent mon point de vue.

Merci.

• (1550)

Le président: Nous avons quelques questions, si vous voulez bien y répondre.

Madame Skelton, s'il vous plaît.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Tout d'abord, Leesa, j'espère que la prochaine fois que vous viendrez témoigner, vous pourrez vous approcher de la table avec votre fauteuil électrique; nos tables ne sont pas toutes adaptées. Je vous prie de nous excuser pour cet inconvénient.

Je tiens à vous remercier toutes d'être venues aujourd'hui. Vous ne pouvez pas savoir combien c'est important pour notre comité. Je peux vous dire que nous trois présents aujourd'hui, nous apprécions vraiment votre visite.

J'ai une question d'ordre administratif. Recevez-vous vos fonds d'un organisme de santé publique?

Mme Vanessa Pfaff: Oui, ces fonds nous permettent de continuer nos travaux et de poursuivre nos réunions avec le groupe consultatif, mais les frais d'opération et d'administration de la carte sont assumés par le secteur privé—ce qui ne va pas m'empêcher d'aller chercher d'autres subventions.

Mme Carol Skelton: Je me demande pourquoi le financement provient de la santé publique et non pas du bureau des personnes handicapées.

Mme Vanessa Pfaff: Le Bureau de la condition des personnes handicapées a financé un projet qui vient de se terminer et qui consistait en partie à créer un groupe de travail. Il a pris en charge une partie des coûts, mais je crois que c'est terminé depuis le 31 mars. Nous allons encore nous adresser au BCPH pour obtenir d'autres subventions, parce que nous n'avons reçu qu'une partie des fonds de l'organisme de santé publique.

Mme Carol Skelton: Vous avez parlé de quelques petits incidents de parcours. Pouvez-vous nous donner des détails à ce sujet et nous parler des obstacles que vous avez rencontrés? J'aimerais en savoir plus long.

Mme Leesa Kopanski: Permettez-moi de répondre parce que c'est nouveau pour moi. Encore une fois, j'étais absolument ravie de participer à ce projet. Cela a été une expérience d'apprentissage extraordinaire pour nous tous. Je dois constamment surmonter des obstacles physiques, mais je ne savais pas avec quelles difficultés doivent composer les gens qui n'entendent pas et ceux qui ne voient pas, simplement pour aller voir un film au cinéma. Nous avons appris beaucoup, et c'est fantastique. Je pense que nous formons une excellente équipe, au sein du groupe de travail, en sachant que nous avons tous le même souhait, à savoir la possibilité de voir des films comme tout le monde. Nous avons beaucoup appris; c'est extraordinaire et j'ai adoré l'expérience.

Mme Linda McGreevy: C'est moi qui ai évoqué les incidents de parcours. Quand nous avons formé un groupe et que nous nous sommes penchés sur les critères d'adhésion, il a été difficile de déterminer qui allait pouvoir signer pour dire qu'une personne était handicapée. Nous tournions en rond. Je représente l'Association canadienne des paraplégiques, mais nous avons des membres qui n'ont pas de handicap physique. Je pourrais en être membre. Nous ne pouvions pas dire que n'importe quel membre pourrait avoir sa carte. Nous essayons de ne pas saboter notre propre travail. Nous avons dû réfléchir longuement au processus d'approbation et d'autorisation. Nous avons dû retourner à quelques reprises devant nos planches à dessin.

• (1555)

Mme Vanessa Pfaff: En effet. Notre groupe comptait toutes sortes de gens qui avaient leurs propres priorités et qui avaient des responsabilités vis-à-vis des gens qu'ils représentaient, mais nous avons dû trouver un moyen de progresser. Nous avons dû nous entendre sur des objectifs communs. Nous avions des divergences politiques, et des différences linguistiques. Il y avait aussi des implications logistiques. C'était un programme national. Nous voulions préserver l'intégrité de ce programme. Nous tenions à joindre autant de gens que possible, et c'est pourquoi il a été difficile d'en arriver à un consensus pour pouvoir aller de l'avant.

Mme Carol Skelton: J'en ai entendu parler en lisant des choses sur le Québec. Il y a au Québec un programme qui permet aux gens d'aller voir des matchs de hockey, par exemple. C'est la raison pour laquelle je tenais tellement à ce que vous veniez. À mon avis, le programme en place au Québec est exceptionnel, et j'aimerais bien voir la même chose dans tous les lieux de divertissement, et pas seulement dans les cinémas.

Mme Vanessa Pfaff: C'est intéressant que vous le disiez. Vous avez tout à fait raison. Premièrement, quand nous avons lancé ce projet, c'était à titre expérimental; nous n'étions pas certains. Mais en définitive, nous avons trouvé que c'était une excellente idée. Cela fonctionnait bien, et nous voulions pousser plus loin. J'ai découvert le groupe du Québec, le programme de vignettes d'accompagnement. Nous avons l'intention de communiquer avec les responsables de ce programme et de les inviter à nous rencontrer, pour trouver un moyen de travailler ensemble. Il est très intéressant que nous ayons eu cet appel. C'était sur notre écran radar, mais cela ne faisait pas partie de nos plans initiaux.

Mme Linda McGreevy: Cela s'est passé par hasard. Tout a commencé par un appel téléphonique des gens des cinémas Famous Players à l'Association canadienne des paraplégiques. Ils avaient très mauvaise presse parce qu'il était question qu'ils fassent payer les gens pour ces cartes. Ils ont été inondés d'appels. Ils se demandaient comment régler le problème, alors ils se sont tournés vers nous. C'est ainsi que tout a commencé.

Il y a une chose que bien des gens ne comprennent pas, et c'est que 60 p. 100 des personnes qui ont un handicap physique sont sans emploi. C'est une chose que nos organisations cherchent à corriger. Entre temps, on ne peut pas les couper de tout en les privant de la possibilité d'aller au cinéma. Personne ne se rend compte qu'une chose aussi simple que de ne pas pouvoir transporter soi-même son maïs soufflé peut être un véritable problème, tout comme le fait de ne pas pouvoir aller aux toilettes. Cette carte rend tout cela possible.

Mme Vanessa Pfaff: Je voudrais poser une question au sujet de ce programme de vignettes d'accompagnement. Vous dites que c'est un excellent programme, à votre avis; pensez-vous qu'il soit possible de marier ou de fusionner les deux programmes?

Mme Carol Skelton: J'aimerais que la carte soit utilisée et reconnue partout. Pouvez-vous envisager qu'elle soit acceptée dans les lieux historiques ou naturels?

Mme Vanessa Pfaff: Le projet pilote portait sur les cinémas. Nous avons obtenu de Santé Canada l'argent nécessaire pour travailler ensemble à élargir ce projet. Nous voulons que cela se répande partout. Nous pensons à toutes les activités culturelles et à tous les types de loisirs: les musées, les galeries d'art, les parcs d'amusement, tout.

Mme Carol Skelton: Il y a beaucoup de joueurs de hockey riches qui pourraient très bien s'occuper de tout cela.

Je suis très contente que vous travailliez avec les milieux d'affaires. C'est une excellente initiative. Bien des entreprises profitent beaucoup de la présence des personnes handicapées, et plus nous travaillerons main dans la main avec elles, mieux ce sera.

Je tiens à vous féliciter. Je suis ravie que vous soyez ici aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier les gens du Québec parce que j'ai lu un article sur leur programme dans un des journaux québécois.

Mme Vanessa Pfaff: Je voudrais ajouter quelque chose au sujet des gens d'affaires. La principale responsable de tout cela, c'est Nuria Bronfman. Elle est vice-présidente aux Affaires corporatives pour les cinémas Famous Players, et elle a exercé un leadership extraordinaire. Son entreprise avait des problèmes dans la communauté, et c'est elle qui a pris l'initiative de ce programme. Elle a rencontré la communauté en disant: «Nous devons consulter les gens; nous devons savoir ce qu'ils pensent. Ne prenons pas de décision au sommet.» Tout a commencé par cette rencontre initiale.

• (1600)

Mme Carol Skelton: Y a-t-il beaucoup d'endroits où vous ne pouvez pas entrer, comme dans les cinémas? Y a-t-il des cinémas plus vieux où il faudra faire beaucoup de rénovations?

Mme Vanessa Pfaff: Vous voulez parler de l'accessibilité physique?

Mme Carol Skelton: Oui.

Mme Linda McGreevy: Je pense qu'il y a encore des problèmes dans les cinémas en ce qui concerne les endroits où les gens peuvent s'asseoir. Il y a un de nos membres du Québec qui a eu des problèmes en ce sens, au sujet de l'endroit où il pouvait s'installer, même avec la carte. Il y a des problèmes.

Je voulais mentionner que nous avons entendu, au cours d'une de nos dernières réunions, quelque chose qui nous a fait sourire. Nous parlions d'expansion. Vous avez mentionné les musées. Eh bien, un représentant d'un des musées nous a dit que nous ne devrions pas penser à ces établissements parce que, quand on va au musée, ce n'est pas pour se divertir. Alors, la prochaine fois que vous irez au musée, pensez-y: vous n'êtes pas là pour vous divertir, mais pour vous instruire.

Mme Carol Skelton: Donc, vous ne pouvez pas aller voir le nid plein d'oeufs sous l'araignée.

Mme Linda McGreevy: Non.

Mme Carol Skelton: La question de l'accessibilité est intéressante. Il y a trois semaines, je suis allée voir certaines de nos installations à Saskatoon et j'ai parlé à certains clients. Ils m'ont dit qu'il était très difficile de sortir pour se divertir. À ce moment-là, je ne leur ai pas demandé s'ils avaient leurs cartes. Mais je vais retourner le leur demander, alors tenez-vous prêts à recevoir d'autres demandes d'adhésion.

Mme Vanessa Pfaff: Oh, tant mieux!

Mme Linda McGreevy: Je vous signale que, si vous voulez lancer quelque chose qui sera vraiment utile pour toutes les personnes handicapées, et surtout pour celles qui ont un handicap physique, vous pourriez vous attaquer à l'industrie de la restauration.

Mme Carol Skelton: Nous l'avons constaté hier soir. Nous voulions aller dîner avec M. Fletcher. Il ne pouvait pas entrer dans les trois premiers restaurants que nous avons mentionnés. C'est un problème auquel nous faisons face chaque jour, et lui aussi. Nous en sommes très conscients.

Mme Leesa Kopanski: J'aimerais répondre à votre question sur les problèmes d'accessibilité; en tant que personne handicapée, à bien des niveaux, je milite tout particulièrement pour l'élimination des obstacles.

Vous avez probablement entendu parler de l'adoption de la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario. En tant que personne handicapée, je trouve cela très bien. Mais les gens qui ne vivent pas en Ontario n'en profitent pas.

Cette loi devrait servir d'exemple pour une loi fédérale. Vous voudrez peut-être le mentionner.

Merci.

Mme Carol Skelton: Puis-je poser une question supplémentaire à ce sujet-là?

Le président: Vous pourrez le faire au prochain tour.

Monsieur Vincent.

[Français]

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Merci d'être venues. Je vois que vous avez fait des efforts considérables pour arriver là où vous êtes. Je pense que l'énergie que vous avez déployée et le temps que vous avez passé à organiser tout ce travail doivent être considérables. Venant du Québec, je peux vous comprendre jusqu'à un certain point. Au Québec, les personnes handicapées sont un peu plus choyées que dans le reste du Canada. Il y a des mesures partout où les personnes handicapées veulent aller. La loi prévoit que tous les endroits doivent leur être accessibles. J'espère, comme vous l'avez dit tout à l'heure, que cela s'étendra au reste du Canada. Je crois qu'il est important que les personnes handicapées aient la même qualité de vie que les personnes qui n'ont pas de handicap. Continuez votre bon travail. Si vous avez besoin de quoi que ce soit, je crois que le comité se fera un plaisir de tenter de vous aider.

[Traduction]

Mme Linda McGreevy: Merci.

Mme Vanessa Pfaff: Merci.

Le président: C'est mon tour? D'accord.

Quand on pense à ce système, il faut se rappeler qu'à une certaine époque, beaucoup d'organisations accordaient volontairement à l'accompagnateur d'une personne qui avait besoin d'assistance, parce qu'elle était en fauteuil roulant ou pour une autre raison, une certaine forme de reconnaissance, par exemple un service gratuit. Est-ce la raison pour laquelle c'est toujours la personne handicapée qui doit présenter la carte, plutôt que quelqu'un d'autre?

• (1605)

Mme Vanessa Pfaff: Absolument. C'est la personne handicapée qui a droit au service, et son accompagnateur peut changer. Il peut s'agir d'un employé, ou d'un membre de la famille qui est là pour la journée. Cela peut changer.

La carte est valable pour cinq ans. C'est la durée que nous avons fixée. Nous demandons aux gens de présenter une nouvelle demande après cinq ans.

Le président: Ce qui éliminerait donc tout risque d'abus, si une telle chose était possible.

Mme Vanessa Pfaff: Exactement. Toutes les cartes portent un numéro et un code à barres; il y a donc un mécanisme pour les retracer. Et les cinémas font de temps en temps des vérifications au hasard.

Le président: Vous avez mentionné la Loi sur les personnes handicapées comme exemple de ce qui pourrait se faire. Quand j'étais maire de Thunder Bay, les groupes de personnes handicapées de la ville avaient organisé plusieurs séries de tables rondes auxquelles nous avons tous été invités. Quand j'ai demandé à ces gens-là quelle était leur priorité, il était clair que c'était l'adoption d'une loi ontarienne pour les personnes handicapées. En fait, c'est passé de ces ateliers... À titre de maire, j'ai transmis cela au conseil, puis c'est allé à un groupe régional, la Northwestern Ontario Municipal Association, et ensuite à son organisation-mère, l'Association des municipalités de l'Ontario. Quand le projet de loi a franchi les premières étapes vers son adoption, il y a quelques années, nous avons été invités.

Il a donc été intéressant de voir comment on pouvait procéder. À l'occasion de ma nomination ici, les mêmes groupes se sont réunis et, bien sûr, l'adoption d'une loi nationale pour les personnes handicapées était un élément majeur de notre programme. Je suis heureux de dire que c'est toujours ma grande priorité.

Mme Leesa Kopanski: Merci.

Le président: Merci de soulever la question, en fait.

Est-ce qu'une d'entre vous connaît le programme québécois?

Mme Vanessa Pfaff: Le programme de vignettes d'accompagnement?

Le président: Oui.

Mme Vanessa Pfaff: Très superficiellement. J'ai fait un peu de recherche très préliminaire à ce sujet-là, seulement sur Internet. Si je comprends bien, cela se rattache aux programmes de loisirs au Québec. Nous n'avons encore pris contact avec aucun des partenaires, et nous n'avons pas eu d'entretiens avec eux. En fait, nous avons l'intention de le faire cet été.

Le président: D'accord. Merci.

Madame Skelton, s'il vous plaît.

Mme Carol Skelton: Je voulais simplement ajouter, à la suite des commentaires de M. Boshcoff, que nous avons adopté nous aussi une politique à cet égard—à savoir l'adoption d'une loi nationale pour les personnes handicapées—lors de notre congrès national de cette année, à Montréal. Je tenais à vous le dire.

J'ai une question au sujet de la demande d'adhésion à votre programme. Votre carte est bonne pour cinq ans?

Mme Vanessa Pfaff: En effet.

Mme Carol Skelton: Nous avons entendu dire, au comité, que pour les demandes de prestations d'invalidité, par exemple, cela varie, mais que c'est parfois deux ans. Les groupes nous disent que cela pose un problème.

Comment en êtes-vous arrivés à cette durée de cinq ans?

Mme Vanessa Pfaff: La procédure d'autorisation peut être assez lourde. Il faut aller voir un fournisseur de services, un médecin ou quelqu'un du genre. Les gens déménagent, et les situations changent. La carte est destinée aux gens qui ont une invalidité permanente; donc, en théorie, leur statut ne change pas. Nous avons jugé que cette période de cinq ans était suffisamment longue pour ne pas embêter les gens avec la logistique, mais suffisamment courte pour éliminer éventuellement les cas de fraude.

Mme Carol Skelton: Et vous n'avez personne à votre bureau—comme ce serait le cas pour un programme gouvernemental, par exemple—pour parcourir les formulaires remplis par un médecin en vue de déterminer si une personne est admissible ou non?

Mme Vanessa Pfaff: Oui. Nous faisons un contrôle de la qualité. Nous essayons de voir si les gens répondent aux critères d'adhésion, s'ils ont les pièces justificatives appropriées, et ainsi de suite.

J'imagine que nous allons devoir attendre pour savoir si cela fonctionne bien.

Mme Linda McGreevy: Nous comptons peut-être un peu trop sur la bonne foi des gens, mais nous nous fions à eux pour... Nous ne croyons pas qu'il y aura beaucoup de gens, dans notre public cible, parmi nos membres et nos clients, qui vont demander une carte s'ils n'y ont pas droit. Nous avons du mal à croire qu'ils pourraient le faire.

• (1610)

Mme Carol Skelton: C'est ce que je pense aussi.

Mme Linda McGreevy: C'est une démarche importante. Il faut dire aussi que nous visons un public particulier, c'est-à-dire nos membres.

Mme Vanessa Pfaff: Nous avons prévu des mécanismes de vérification; en particulier, les cinémas peuvent évaluer la situation sur le terrain. S'ils s'interrogent sur la carte de quelqu'un, nous ferons alors une vérification, par exemple.

Mme Carol Skelton: Il est très difficile de mentir au sujet d'une chose de ce genre.

[Français]

Le président: Monsieur Vincent.

M. Robert Vincent: Vos organisations oeuvrent-elles à l'échelle nationale, régionale ou provinciale?

[Traduction]

Mme Vanessa Pfaff: Ce sont toutes des organisations nationales.

[Français]

M. Robert Vincent: Je sais que certaines organisations oeuvrent au niveau au provincial et, plus particulièrement, au niveau

municipal. Les municipalités adhèrent à ces programmes, et les comités des loisirs de ces municipalités contribuent des sommes d'argent. Avec les industries et les commerçants, ils forment ensemble une synergie pour que les accompagnateurs de personnes handicapées puissent aller assister à des matchs de hockey, de baseball ou de tout autre sport. Je sais que dans ma région, tout est inclus au niveau municipal. Je ne sais pas si cela présenterait un intérêt quelconque pour vous. Je pense que chaque municipalité devrait intégrer cette organisation.

[Traduction]

Mme Vanessa Pfaff: Je pense que c'est une excellente idée.

Nous avons notamment un problème de capacité, simplement pour être certains d'avoir le personnel nécessaire pour s'occuper de tout cela. Maintenant que nous savons que le programme va continuer au moins une autre année, nous allons certainement envisager cela. Nous voulons aussi chercher un financement durable pour que le programme se poursuive, ce que nous n'avons pas pour le moment. C'est un de nos objectifs clés.

Mme Linda McGreevy: L'autre élément, c'est qu'à l'heure actuelle, nous représentons des organisations nationales; nous allons donc faire d'abord des représentations au gouvernement fédéral. C'est à ce niveau-là que nous travaillons. Nous avons aussi des organisations provinciales qui vont travailler au niveau des provinces, et c'est la même chose pour les paliers inférieurs. Nous essayons de nous concentrer sur le palier supérieur, où nous pouvons avoir le plus d'impact, et nous espérons que les comités comme le vôtre vont faire changer les choses à l'échelle nationale en ce qui concerne la loi sur les personnes handicapées, ou l'adoption d'une loi qui fera disparaître les limites pour toutes les personnes handicapées.

Le président: Merci beaucoup. Nous avons eu une séance très productive. Nous vous sommes très reconnaissants d'être venues nous rencontrer.

Mme Carol Skelton: Je vous encourage vraiment à aller voir du côté de la Ligue nationale de football, des équipes de hockey et de tous les autres sports professionnels. Je pense qu'il serait idéal de vous associer avec eux, avec les organisations sportives... et tout ce que nous pourrions faire. Je vous encourage à y aller à fond et je vous souhaite la meilleure des chances.

Mme Vanessa Pfaff: Merci.

Pourrais-je poser une petite question sur le processus? Il y a d'excellentes idées qui ont été évoquées ici. J'aimerais vraiment avoir l'occasion de faire un suivi sur certaines de ces idées et, peut-être, d'en discuter plus longuement. Quelle serait la meilleure façon de le faire?

Le président: Eh bien, notre comité va établir une autre série d'objectifs pour la session d'automne.

C'est un peu inhabituel parce que nous voulions, cette fois-ci, voir comment les bureaux du Parlement, les bureaux des députés et les bureaux du gouvernement pourraient devenir plus accessibles, sur le plan non seulement des installations physiques, mais aussi de l'information. Nous ne pouvons mener à bien qu'un nombre limité de tâches. Il est certain que les questions comme celles que vous avez soulevées pourraient très bien s'inscrire dans notre plan de travail pour l'automne. Mais nous avons plusieurs autres idées aussi.

Nous aimerions terminer cette étape-ci de nos travaux d'ici quelques semaines et voir si nous pouvons faire en sorte que tous les bureaux de députés et tous les bureaux du gouvernement fassent tout ce qu'il faut pour assurer d'abord et avant tout l'inclusion et l'accessibilité.

•(1615)

Mme Linda McGreevy: Avez-vous établi des échéances au sujet des recommandations qui ont été faites et à qui présentez-vous ces recommandations? Qu'est-ce qui se passe après toutes les audiences que vous tenez ici?

Le président: Nous allons déposer un rapport d'ici un mois environ pour présenter nos conclusions et nos recommandations. Nous allons transmettre ce rapport au comité principal puisque nous sommes un sous-comité.

Mme Linda McGreevy: Aurons-nous accès à cette information?

Le président: Oui; c'est tout à fait public.

Mme Linda McGreevy: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Mme Vanessa Pfaff: Merci beaucoup de nous avoir invitées.

Le président: Merci.

Nous allons suspendre la séance et poursuivre ensuite nos discussions à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.